

## Actu CE du Jeudi 25 Avril 2019

### INFORMATION SUR LES ACCORDS « RENOUEAU DU DIALOGUE SOCIAL » ET « CSE »

**En septembre 2018, la Direction Générale a lancé des négociations avec l'objectif affiché de :**

- . Supprimer les 20 jours annuels d'autorisation d'absence pour participer aux réunions syndicales, accordés de plein droit à tous les Agents dans la CCN.
- . Supprimer les Délégués du Personnel et les remplacer par des Représentants de Proximité dépourvus du droit d'alerte ; droit d'alerte qui permet de déclencher une enquête en cas de danger grave et imminent.
- . Supprimer les CHSCT et les remplacer par de vagues commissions ayant peu de moyen d'intervention et sous tutelle du CSE.
- . Réduire considérablement le droit syndical et le nombre d'élu-es, en faisant d'eux de fait des permanents syndicaux par le cumul des fonctions imposées par la Direction.
- . Réduire considérablement les possibilités de déplacement sur les lieux de travail : dans un établissement de 50 000 salarié-es et 900 sites, cette diminution des moyens est mortifère pour la défense des personnels et l'action syndicale.

. **L'Accord RENOUEAU DU DIALOGUE SOCIAL (RDS)**, ou plutôt « Réduction du Droit Syndical » proposé par la direction a été signé par : **CFDT - CFTC - CGC - SNAP** et **FO**.

. **L'Accord COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE** (CSE aux pouvoirs restreints en remplacement des Comités d'entreprise, des Délégués du Personnel et des CHSCT) a été signé par : **CFDT - CGC - CGT** et **FO**.

Les élections professionnelles auront donc lieu cette année (vote électronique entre le **28 octobre 2019 à 10 heures au 8 novembre 2019**). Le **SNU**, malgré son opposition à ces nouvelles dispositions remplira son devoir de représentation du personnel et compte sur votre mobilisation pour faire à nouveau de notre organisation syndicale la première organisation de la région Occitanie.

### INFORMATIONS DIRECTION

Evolution prévue via SIRHUS : à présent les Agents peuvent directement imprimer les attestations dont ils ont besoin (attestation de salaire, d'emploi, de médaille du travail). Une communication est prévue via l'Intranet.

### QUESTIONS DIVERSES

Le **SNU** est revenu sur le dossier « Un Agent / Un Portable » pour s'assurer que les Agents sont couverts par Pôle Emploi en cas de perte ou de dommages sur ces ordinateurs. La Direction l'assure. De même, elle s'engage à fournir à chaque Agent un casier fermant avec un cadenas, fourni par Pôle Emploi. Le coût total de ce projet pharaonique est de 17 millions d'€ pour ce qui est du budget national.

Le **SNU** a interpellé la Direction sur la prestation « Atout Jeunes » confié aux Agents en charge de l'AIJ (dispositif jeunes) pour alerter sur l'inadéquation de cette prestation prévue sur 3 jours entre les attentes de ce public spécifique et les objectifs de placement prévu sur ces missions.

Lézignan-Corbières, le Jeudi 25 Avril 2019

